

## Cahuzac: l'aveu enregistré

05 décembre 2012 | Par [Fabrice Arfi](#)

### Lire aussi

- [Le compte suisse du ministre du budget Jérôme Cahuzac](#)
- [Combattre la mafia de l'évasion fiscale](#)
- [Ce privé qui enquête sur Jérôme Cahuzac](#)

Ce jour-là, Jérôme Cahuzac a commis une grave erreur. Sans le savoir, ni le vouloir. Nous sommes à la fin de l'année 2000. Après avoir appelé un interlocuteur pour lui dire qu'il avait obtenu du ministre de l'intérieur de l'époque, Daniel Vaillant, qu'il vienne inaugurer un commissariat dans le Lot-et-Garonne, Jérôme Cahuzac, alors député de ce département et candidat aux municipales de mars 2001 dans la commune de Villeneuve-sur-Lot, fait ce qui est arrivé à tout le monde au moins une fois dans son existence : rappeler par mégarde, alors qu'il discute avec une autre personne.

Ce que le répondeur téléphonique de son correspondant enregistré alors est stupéfiant. Pendant plusieurs minutes, en conversation dans la pièce où il se trouve avec un chargé d'affaires, Jérôme Cahuzac parle de son compte suisse, à l'UBS. Cette conversation constitue l'une des preuves matérielles de l'enquête de Mediapart sur le compte caché de l'actuel ministre du budget.

Après la publication des premiers éléments de notre enquête mardi 4 décembre, Jérôme Cahuzac a démenti avec vigueur nos informations le soir même par communiqué, puis, le lendemain, au micro de RTL, il a évoqué des accusations « *délirantes* ». La porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, a de son côté affirmé à la sortie du conseil des ministres que « *pour ce qui est du gouvernement, du premier ministre et du président de la République, chacun a affiché sa solidarité à Jérôme Cahuzac, qui traverse un épisode particulièrement désagréable* ».

Face aux démentis répétés du ministre, Mediapart a décidé de rendre public le contenu de l'enregistrement de ses aveux involontaires - dont le [quotidien Sud Ouest](#) a évoqué l'existence mercredi matin - et d'en diffuser les extraits les plus significatifs.

La conversation dure près de quatre minutes. Elle commence par l'indicateur du répondeur donnant l'heure du message : « *15h37* ». L'homme qui s'exprime en premier n'est pas Jérôme Cahuzac. Il est difficile de saisir toute la teneur de ses propos, ses mots sont confus, parfois inaudibles. On comprend simplement qu'il est question d'argent, d'investissements, de calculs financiers.

Puis l'auteur de l'appel malencontreux, Jérôme Cahuzac, parle. Sa voix, aisément reconnaissable, a été authentifiée par le détenteur de l'enregistrement, qui dit porter ce document comme un « *poids* » depuis douze ans et n'exclut plus aujourd'hui d'aller voir un juge.

Au bout d'une minute et quarante secondes d'échange, Jérôme Cahuzac lâche une première information : « *Moi, ce qui m'embête, c'est que j'ai toujours un compte ouvert à l'UBS, mais il n'y a plus rien là-bas, non? La seule façon de le fermer, c'est d'y aller ?* » S'ensuit un soupir.

« *Ça fait chier. Y a aucune procuration possible ?* » ajoute un peu plus loin le député.

Tout au long de la conversation, le député socialiste semble embarrassé à l'idée de devoir se rendre en Suisse pour faire disparaître son nom des fichiers de l'UBS. « *Il faut ma signature (...). C'est extrêmement chiant. Il faut y aller, moi je ne peux pas y aller, je vois pas comment faire* », souffle-t-il.

Il poursuit : « *Ça me fait chier d'avoir un compte ouvert là-bas, l'UBS c'est quand même pas forcément la plus planquée des banques.* » Nouveau soupir.

**« D'une certaine manière, les avoirs restent à l'UBS »**

Jérôme Cahuzac cherche à savoir à tout prix s'il peut déléguer sa signature ou si, au pire, une de ses connaissances peut faire les diligences nécessaires à sa place. Son chargé d'affaires lui explique que ce n'est pas souhaitable.

Candidat aux municipales de 2001, le député Cahuzac sait combien l'existence de ce compte, s'il venait à être connu de ses adversaires, du fisc, de la justice ou... de la presse, constitue un problème politique majeur. « *Surtout qu'il n'est pas exclu que je devienne maire au mois de mars, donc je ne tiens vraiment pas du tout à ce qu'il y ait la moindre ambiguïté (...)* », explique-t-il.

Le député PS semble indiquer à au moins deux reprises que son compte est à cette époque peu fourni, mais pas vide... « *Surtout que d'une certaine manière, les avoirs restent à l'UBS et que d'ici on peut gérer. C'est un jeu d'écriture pur et simple* », dit-il en toute fin de conversation.

Le message se termine par une voix féminine enregistrée : « *Pour sauvegarder le message, faites le 2...* ».

L'intégralité de l'enregistrement en son état brut peut être écouté ci-dessous, les quatre extraits précédents ayant isolé les phrases essentielles prononcées par Jérôme Cahuzac. Les extraits cités ci-dessus apparaissent à 1'40, 2'44, 3'15 et 3'40 :

L'existence du compte suisse de Jérôme Cahuzac avait été évoquée dès le mois de juin 2008 par un agent du fisc dans un mémoire à sa hiérarchie, à l'époque où Éric Woerth était ministre du budget. L'inspecteur Garnier était alors poursuivi administrativement pour avoir consulté le dossier fiscal de M. Cahuzac, entre autres personnes.

Évoquant « *plusieurs sources extérieures à l'administration fiscale* », l'enquêteur du fisc écrivait que Jérôme Cahuzac aurait ouvert « *un compte bancaire à numéro en Suisse* » à l'époque où il était conseiller technique au ministère de la santé, entre 1988 et 1991. Mais il précisait aussitôt que ses « *constatations* » n'avaient pas permis « *de valider ni d'infirmes ses renseignements* ». La découverte par Mediapart de ce mémoire (*dont voici l'en-tête ci-dessous*), qui dort aujourd'hui dans les archives du tribunal administratif de Bordeaux, a été le point de départ de notre enquête. Pas sa conclusion.

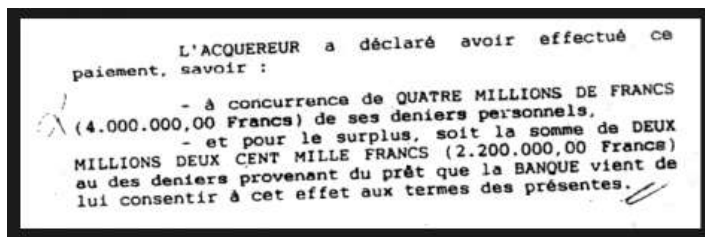
<p>Monsieur GARNIER Rémy, Inspecteur, DIRCOFI SUD-OUEST.</p> <p>Objet : S'ADONNER A ADONIS ?</p> <p>AGEN, le 11 juin 2008.</p> <p>Monsieur le Ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, sous couvert de Monsieur Joseph JOCHUM Directeur du contrôle fiscal Sud-Ouest.</p>	<p>Lors d'un entretien mardi 4 décembre dans son bureau au ministère du budget, Jérôme Cahuzac a mis en doute l'existence même de ce rapport, s'abritant derrière les confidences de son prédécesseur UMP, Éric Woerth. Les deux hommes affichent une étonnante proximité, qui ne semble pas dater d'hier. Au moment de l'affaire Bettencourt, Jérôme Cahuzac avait ainsi déclaré sur Radio J : « <i>Il n'y a ni affaire Woerth, ni affaire Bettencourt</i> », présentant Éric Woerth comme un « <i>honnête homme</i> ». Jérôme Cahuzac a finalement reconnu l'existence du rapport Garnier, mercredi matin, au micro de RTL.</p>
--	---

Selon les autres éléments d'enquête recueillis par Mediapart, Jérôme Cahuzac a formellement clos son compte suisse à l'UBS début 2010, quelques jours avant de devenir président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. L'opération s'est déroulée à la faveur d'un discret déplacement en train à Genève, dont Jérôme Cahuzac avait d'abord implicitement nié l'existence auprès de Mediapart. Mais depuis l'éclatement de l'affaire, le ministre du budget a reconnu, de nouveau au micro de RTL, que ce voyage était « *probable* ». De manière très floue, il a expliqué avoir dû se rendre en Suisse pour y rencontrer des informateurs secrets sur des questions de « *nature fiscale* ». Sans en dire plus.

La réalité est toute autre. C'est bien à l'occasion de ce voyage que M. Cahuzac a fermé son compte genevois. Les avoirs cachés auraient été transférés vers un autre paradis fiscal, à Singapour, au travers d'un complexe montage *offshore*, selon des sources informées de l'opération. L'un des correspondants de Jérôme Cahuzac à l'UBS se nomme Marc D. - nous protégeons à ce stade de notre enquête son identité complète.

Dans sa riposte, le ministre a également indiqué que Mediapart s'était trompé au sujet du financement de son luxueux appartement de l'avenue de Breteuil, acheté en 1994 pour 6,2 millions de francs. En 2001, dans *La Gazette de la Vallée du Lot*, Jérôme Cahuzac avait affirmé que ce bien immobilier avait été financé aux « *deux tiers par un emprunt* ».

Ce mercredi encore, sur RTL, il affirme que son apport personnel a été de 15 %. Ce qui se révèle inexact. Selon l'acte notarié daté du 28 octobre 1994, page 15 (*voir l'extrait ci-dessous, et l'acte en entier est téléchargeable [ici](#)*), Jérôme Cahuzac a en réalité payé comptant « *à concurrence de quatre millions de francs de ses deniers personnels* » - soit 600 000 euros.



Extrait de l'acte notarié de l'achat de l'appartement de l'avenue de Breteuil par Jérôme Cahuzac.

Résumons. En 2000, Jérôme Cahuzac évoque lui-même son compte non déclaré en France à la banque UBS de Genève. En 2008, un agent du fisc affirme dans un rapport à son administration que ce compte aurait été ouvert entre 1988 et 1991. En 2010, M. Cahuzac se rend à Genève pour fermer ce compte et, selon nos sources, en déplacer les avoirs dans des paradis fiscaux plus lointains.